

INTERPELLATION URGENTE

Auteur PDCB, par Muriel FAVRE-TORELLOZ
Objet Coronavirus - quel traitement pour l'économie valaisanne ?
Date 08/03/2020
Numéro 2020.03.015

Actualité de l'événement

Le début de l'écllosion de pneumonie atypique de COVID-19 a été signalé le 31 décembre 2019 en Chine, plus de 100'000 personnes sont aujourd'hui touchées dans le monde dont 230 en Suisse et 5 en Valais.

Imprévisibilité

Rien ne laissait présager une telle crise sanitaire et économique dans un laps de temps si court.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Le virus impacte déjà fortement la population sous l'angle sanitaire et économique, il crée un climat d'incertitude voir de psychose et tendra à se multiplier dans les semaines à venir.

La Confédération a pris rapidement la mesure de l'ampleur de cette crise qui touche notre pays et le reste du monde. Les mesures à prendre pour protéger la santé et empêcher la propagation sont renforcées ainsi que les tests et l'information à la population.

Si la stratégie de lutte et d'endiguement du virus en matière sanitaire est et reste primordiale, il est également nécessaire d'évaluer les répercussions sur notre économie.

Il s'agit donc aujourd'hui de prendre des mesures proportionnées et efficaces pour minimiser les conséquences négatives à court et long terme sur le plan social et économique.

Ces mesures porteraient notamment sur :

- un accès facilité et élargi au chômage partiel
- l'octroi de mesures pour compenser les pertes financières des secteurs touchés (PME, tourisme, culture, sport...)
- un plan de relance économique

Conclusion

Le PDCB prie donc le Conseil d'État de faire un état des lieux des secteurs touchés, d'en évaluer l'ampleur et de préparer un catalogue de mesures.